

Régie de l'énergie

Dossier R-3809-2012 phase 2

3^e DEMANDE RÉ-AMENDÉE D'APPROBATION DU PLAN
D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE
SERVICE ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO À
COMPTER DU 1^{er} OCTOBRE 2012

Preuve de l'Union des consommateurs (UC) complément

Témoignage de M. Jean-François Blain
à titre d'ex-administrateur du comité de gestion
du Fonds en efficacité énergétique (FEÉ) de Gaz Métro

Le 20 mars 2013

Le présent témoignage est présenté en complément à la preuve de l'Union des consommateurs (UC) déposée dans le dossier R-3809-2012 phase 2 de la Régie de l'énergie suite aux instructions qu'elles a transmises aux intervenants en début de dossier¹ :

[9] La Régie considère aussi que l'étude des sommes substantielles, de l'ordre de 8 M\$, engagées par le FEÉ (Fonds en efficacité énergétique) sans que les fonds correspondants n'aient été provisionnés fait partie des enjeux prioritaires du dossier. Cela inclut le processus de reddition de comptes du FEÉ, le versement éventuel des sommes en question et leur inclusion dans les tarifs, le traitement des dépassements budgétaires ainsi que la répartition de ces coûts. Elle demande aux intervenants, et plus particulièrement à ceux qui avaient un représentant au comité de gestion du FEÉ, d'élaborer sur ce sujet.

M. Jean-François Blain, qui a été représentant de UC à titre de membre du comité de gestion (COGE) du Fonds en efficacité énergétique (FEÉ) de Gaz Métro du mois d'avril 2009 au 30 septembre 2012, témoignage d'abord brièvement en réponse à des questions soumises par UC.

Sont également reproduits aux pages suivantes, un témoignage de M. Blain ainsi que le procès-verbal révisé de la réunion du COGE du FEÉ tenue le 12 juin 2012, documents précédemment produits dans le cadre des Observations déposées par UC dans le dossier R-3808-2012.

M. Blain témoignera lors des audiences de la phase 2 du présent dossier et sera disponible pour contre-interrogatoires.

¹ R-3809-2012 phase 2, D-2013-018, par. 9, p. 5.

Union des consommateurs (UC) :

Le FEÉ a-t-il avisé son COGE qu'il continuait à engager des dossiers après le 12 juin 2012 malgré que ses budgets autorisés aient été épuisés ?

Jean-François Blain (JF B) :
Non.

UC : Le FEÉ a-t-il avisé (oralement ou par écrit) les membres de son COGE qu'il continuait à engager des dossiers après le 26 juillet 2012, malgré les décisions D-2012-094 (décision de la Régie lui refusant une demande de budget additionnelle), et D-2012-076 (allouant une réserve de 750 000\$ pour assurer la fermeture du FEÉ et finaliser les dossiers engagés au 30 septembre 2012) ?

JF B : Je ne sais pas si d'autres membres du comité de gestion ont pu en être avisés d'une façon ou d'une autre. Mais, personnellement, je n'ai jamais été informé de cela avant le dépôt de la preuve de Gaz Métro dans le présent dossier, ni dans le cadre des réunions du COGE, ni par des membres du COGE ou du FEÉ, ni autrement.

UC : Le FEÉ a-t-il avisé son COGE des échanges qu'il aurait eu avec Gaz Métro afin d'assurer une saine transition de ses programmes vers ceux du PGEÉ?

JF B : Oui, dans la mesure où M. Vincent Pouliot, responsable du PGEÉ chez Gaz Métro, était membre du comité de gestion du FEÉ et généralement présent lors de ses réunions. Aux cours des réunions du COGE tenues en 2011 et 2012, M. Vincent Pouliot et M. Sylvain Clermont (directeur du FEÉ), ont régulièrement fait le point sur l'avancement des activités relatives au transfert éventuel des programmes du FEÉ dans le PGEÉ.

UC : Le FEÉ a-t-il avisé son COGE des échanges qu'il aurait eu avec Gaz Métro concernant les dossiers engagés au 30 septembre 2012 et le paiement de ces dossiers ?

JF B : Non, pas à ma connaissance. La seule chose qui a été évoquée, verbalement, lors de la réunion du COGE du 12 juin 2012, c'est la possibilité que le FEÉ doive utiliser une partie de la réserve de 750 000 pour couvrir des dépassements de budget dans certains programmes au cours de l'année 2011-2012.

UC : Le FEÉ rapportait-il le montant des dossiers engagés à ses administrateurs? Si oui, quand et comment cela se faisait-il?

JF B : lors des réunions du COGE du FEÉ qui se tenaient en moyenne à tous les 3 ou 4 mois, les administrateurs avaient généralement reçu un tableau d'avancement des programmes (nombre de participants, subventions versées) incluant les taux de réalisation par rapport aux objectifs annuels prévus et budgétés; les membres du COGE pouvaient en débattre et poser des questions en cours de réunion.

Lors de ces réunions, des suivis plus détaillés étaient également présentés pour les projets à plus longue durée, soit les subventions accordées pour des projets de recherche, d'évaluation et/ou de démonstration technologique.

Les membres du COGE savaient que, pour une partie des participants à différents programmes, le versement complet et final des subventions accordées au cours d'une année financière pouvait être complété lors d'une année subséquente (report interannuel d'une partie des dépenses reliées à des sommes budgétées antérieurement).

Cependant, pendant les 3 années et demie que j'ai agi à titre d'administrateur, le comité de gestion du FEÉ n'a jamais été saisi à ma connaissance d'un bilan formel faisant état de transferts de dépenses d'une année à l'autre, ni informé d'une accumulation d'engagements de dépenses reportées qui soit significative ou problématique. Dans aucun cas, selon les informations dont j'ai disposé à titre d'administrateur du COGE, je n'aurais pu imaginer une accumulation d'engagements de l'ordre de celle annoncée dans le présent dossier.

Déclaration à titre de membre du COGE du FEÉ

(produite initialement dans le dossier R-3808-2012, le 16 juillet 2012)

Le soussigné, M. Jean-François Blain, déclare n'avoir accordé à titre de membre du COGE aucune autorisation, ni précédemment, ni ultérieurement à la réunion du 12 juin 2012, pour quelque engagement de dépenses du FEÉ excédant les budgets initialement autorisés par la Régie pour son année financière 2011-2012.

Le soussigné déclare également n'avoir été aucunement informé de quelque engagement de dépenses du FEÉ excédant les budgets initialement autorisés par la Régie pour son année financière 2011-2012 avant la réunion du COGE du 12 juin 2012.

En considération de ce qui précède, le soussigné déclare avoir proposé la résolution débattue et adoptée à majorité au point 6 du procès-verbal de la réunion du COGE du 12 juin 2012² afin de s'assurer que Gaz Métro soit tenue de requérir l'autorisation de la Régie avant que le FEÉ n'engage quelque dépense excédant les budgets initialement autorisés pour son année financière 2011-2012.

Lors de la réunion du COGE du 12 juin 2012, le soussigné a également fait mention de l'incidence potentielle d'une éventuelle autorisation de cette dépense additionnelle par la Régie sur le solde du FEÉ au 30 septembre 2012 et sur la juste répartition de ce solde entre les catégories de clientèles contributives (résidentielle vs CII).³

Finalement, le soussigné déclare avoir reçu l'assurance que Gaz Métro inclurait le procès-verbal amendé de la réunion du COGE du 12 juin 2012 à sa demande de budget additionnel soumise à la Régie, tel qu'en atteste le courriel transmis aux membres du COGE par M. Sylvain Clermont le 27 juin 2012, courriel également produit à l'Annexe A.



² Voir le procès-verbal de la réunion du COGE du FEÉ tenue le 12 juin 2012, version amendée le 27 juin 2012, produit à l'Annexe A.

³ Voir à l'Annexe A la mention inscrite au point 6 du procès-verbal de la réunion du COGE du 12 juin 2012, version amendée le 27 juin 2012.

ANNEXE A

(déposée initialement par UC dans le dossier R-3808-2012)

Jean-François Blain
Analyste, secteur de l'énergie
Courriel : j.f.b@sympatico.ca
Tél. : 514 453-5887

2267, boul. Perrot
Notre-Dame de l'Île Perrot, Qc
J7V 8P4

Date : mer. 2012-06-27 10:48
De : Clermont, Sylvain
À : membres du comité de gestion du FEÉ
Cc : membres du personnel du FEÉ et des Affaires réglementaires de Gaz Métro
Objet : COGE - VERSION AMENDÉE DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 12 JUIN 2012
p.j. : FEÉ_Procès-verbal_COGE_12062012_version amendée le 27 juin 2012.doc

Bonjour à tous et à toutes,

Suite à la réception hier de la première version du compte-rendu de la dernière réunion du COGE, monsieur Blain a souhaité que l'on apporte certaines modifications au point no. 6. Ainsi donc, vous trouverez ci-joint la version amendée. C'est donc cette nouvelle version qui sera intégrée à la requête qui sera présentée à la Régie de l'énergie en vue d'obtenir une somme additionnelle de 3,5 M\$ pour le FEÉ.

Merci pour votre collaboration et bonne fin de journée.

Sylvain D. Clermont Adm.A, B.A.A., GCS
Directeur général
Fonds en efficacité énergétique
Pour les clients de Gaz Métro
514.719.8135
www.fee.qc.ca

(UC souligne)

COMPTE-RENDU **RÉUNION DU COMITÉ DE GESTION DU FEÉ**

Date : Mardi le 12 juin 2012 à 9h30

Lieu : Salle Gazoduc (siège social de Gaz Métro)

Membres présents : Jean-Paul Thivierge, CORPIQ
Vincent Pouliot, Gaz Métro
Richard Massicotte, RNCREQ
Bertrand Schepper, ROÉÉ
Kim Cornelissen, S.É./AQLPA
Jonathan Théorêt, GRAME
Jean-François Blain, UC
Olivier Bourgeois, OC

Absences : Jean Lacroix, représentant indépendant

Invités : Sylvain D. Clermont, FEÉ
Benoit Paillé, FEÉ

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2012
4. Dépôt de la version finale des états financiers du FEÉ (OSBL) au 30 sept. 2011
5. Demande financière de 50 000 \$ du PGEÉ (Vincent Pouliot)
6. Dossier tarifaire
7. Validation des primes de rétention (Vincent Pouliot)
8. Transfert des programmes du FEÉ (Vincent Pouliot)
9. Suivi des projets en Nouvelles technologies et de démonstration
10. Résultats des programmes du FEÉ au 30 avril 2012
11. Rapport des activités pour les mois de décembre 2011 à avril 2012
12. Varia
13. Levée de la rencontre

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

La rencontre débute à 9h38.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition

- *Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis et de traiter au point no. 6 la demande pour obtenir l'autorisation de la Régie de l'énergie pour un budget additionnel de 3,5 M\$.*

Proposée par : Richard Massicotte

Appuyée par : Jean-François Blain

Adoptée à l'unanimité.

Résolution : 2012-0601

3. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 12 JANVIER 2012

Proposition

- *Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2012.*

Proposée par : Richard Massicotte

Appuyée par : Vincent Pouliot

Adoptée à l'unanimité.

Résolution : 2012-0602

4. DÉPÔT DE LA VERSION FINALE DES ÉTATS FINANCIERS DU FEÉ (OSBL) AU 30 SEPTEMBRE 2011

Le directeur général du FEÉ a remis une copie papier de la version finale des états financiers vérifiés au 30 septembre 2011 du FEÉ (OSBL).

5. DEMANDE FINANCIÈRE DE 50 000 \$ DU PGEÉ (VINCENT POULIOT)

Vincent Pouliot présente aux membres du COGE une résolution qui propose que les factures, liées à la mise en marché des programmes du FEÉ qui seront intégrés au PGEÉ au 30 septembre 2012, soient payées par le FEÉ jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 50 000 \$.

Suite au dépôt de cette proposition, les administrateurs discutent entre eux et une nouvelle proposition est faite :

Proposition

- *Il est proposé que les factures, liées à la mise en marché des programmes du FEÉ qui seront intégrés au PGEÉ au 30 septembre 2012, soient payées à parts égales entre le FEÉ et le PGEÉ et ce, jusqu'à un montant maximal de 40 000 \$, soit un déboursé maximal de 20 000 \$ pour le FEÉ.*

Proposée par : Kim Cornelissen

Appuyée par : Olivier Bourgeois

Adoptée à la majorité.

Résolution : 2012-0603

6. DOSSIER TARIFAIRE

Le directeur général et Benoît Paillé informent les membres du COGE que deux des programmes du FEÉ, soit le PC410 et le PC440, remportent un très grand succès et que le budget actuellement autorisé par la Régie de l'énergie sera épuisé au cours des prochaines semaines à la vitesse que les dossiers à traiter et à payer entrent.

Proposition

- *Il est proposé que le personnel du FEÉ rencontre l'équipe des Affaires réglementaires de Gaz Métro afin de les informer de la nécessité d'obtenir un budget additionnel de 3,5 M\$ afin d'être en mesure d'honorer et de payer les demandes d'aides financières jusqu'à la fin des opérations du FEÉ, soit le 30 septembre 2012. Par la suite, par le biais des Affaires réglementaires de Gaz Métro, le FEÉ déposera une requête visant à obtenir l'autorisation de la Régie pour une dépense supplémentaire de 3,5 M\$ en sus de son budget actuellement autorisé par la Régie de l'énergie.*

Proposée par : Jean-François Blain

Appuyée par : Bertrand Schepper

Adoptée à la majorité.

Résolution : 2012-0604

En rapport avec cette proposition, monsieur Blain souligne l'incidence d'une autorisation éventuelle de cette nouvelle dépense par la Régie quant au partage du solde résiduel du FEÉ au 30 septembre 2012 entre les différentes catégories de clientèles contributives (CII vs résidentielle).

(UC souligne)

7. VALIDATION DES PRIMES DE RÉTENTION (VINCENT POULIOT)

À la demande du directeur général du FEÉ, Vincent Pouliot confirme que le tableau présentant les primes de rétention des employées et du directeur général du FEÉ ont été validées. Le paiement de ces primes sera effectué comme prévu avant la fin des opérations du FEÉ en septembre prochain.

8. TRANSFERT DES PROGRAMMES AU PGEÉ (VINCENT POULIOT)

Vincent Pouliot informe les membres du COGE que l'évaluation des postes n'a pas encore été faite. Au cours des prochaines semaines, monsieur Pouliot et le directeur général se rencontreront afin de finaliser les modalités de transfert des programmes du FEÉ et ce, sur une base opérationnelle.

9. SUIVI DES PROJETS EN NOUVELLE TECHNOLOGIE ET DE DÉMONSTRATION

Benoit Paillé dresse le bilan à jour de l'état d'avancement des projets en nouvelle technologie et de démonstration.

10. RÉSULTATS DES PROGRAMMES DU FEÉ AU 30 AVRIL 2012

Les membres du COGE ont reçu par courriel le fichier contenant les résultats des programmes du FEÉ au 30 avril 2012. De plus, le directeur général leur remet également les plus récents résultats, soit ceux au 31 mai 2012.

11. RAPPORT DES ACTIVITÉS POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2011 À AVRIL 2012

Les membres du COGE prennent connaissance du rapport des activités des derniers mois écoulés.

12. VARIA

Le directeur général explique aux membres du COGE que l'OSBL devra être dissoute et que chacun d'eux devra démissionner au début du mois de septembre 2012. Pour ce qui est de la suite, Vincent Pouliot en informera les administrateurs au cours des prochaines semaines.

Les membres du COGE propose unanimement une motion de félicitations pour les membres de l'équipe du FEÉ afin de souligner leur excellent travail et leur persistance à offrir un excellent service aux clients de Gaz Métro.

13. LEVÉE DE LA RENCONTRE

Proposition

- *Il est proposé de lever la rencontre à 12h05.*

Proposée par : Kim Cornelissen

Appuyée par : Olivier Bourgeois

Adoptée à l'unanimité.

Résolution : 2012-0605